



ASSOCIATION
Henri Pézerat
Travail • Santé • Environnement



En vue de la réunion du 21 février 2023 organisée par monsieur le Préfet

Nous tenons à vous remercier de nous recevoir et à excuser le Dr Annie Thébaud-Mony, présidente de l'association Henri Pézerat mais aussi chercheuse INSERM en santé publique, actuellement en déplacement à l'étranger.

Comme vous le savez, de nombreuses anciennes ouvrières et anciens ouvriers de l'entreprise Tetra Medical ont été exposés à l'oxyde d'éthylène, un cancérigène classé par le CIRC dans le groupe I (certainement cancérigène pour les humains), mais aussi mutagène et reprotoxique (CMR). Nombre d'entre eux sont inquiets d'apprendre a posteriori la gravité des problèmes de santé qui sont déjà survenus chez d'anciens salariés de l'entreprise, mais qui, potentiellement, pourraient survenir chez ceux qui sont indemnes pour le moment, tant eux-mêmes que leurs enfants.

Nous, c'est-à-dire les responsables de l'UL-CGT et l'association Henri Pézerat <https://www.asso-henri-pezerat.org>, nous avons souhaiter vous informer et informer également l'hôpital d'une situation grave concernant les conséquences sanitaires de l'exposition à cette substance. La réponse reçue de la part du directeur de l'hôpital est, en référence au code du travail, le renvoi des ex-salariés vers l'ancien médecin du travail, du temps de l'activité de l'entreprise. S'il appartient de fait à celui-ci d'établir les attestations d'exposition ouvrant le recours aux droits des personnes à un suivi post-exposition (SPE) ou post-professionnel (SPP), en revanche l'organisation du suivi lui-même relève du secteur des soins, à l'évidence en coopération avec la CPAM et/ou la CARSAT et avec le médecin-conseil auprès des caisses d'assurance-maladie.

Compte tenu de la spécificité des atteintes sanitaires provoquées par l'oxyde d'éthylène, il est important d'envisager un protocole de suivi tenant compte de plusieurs dimensions du problème. Ce suivi doit en effet tenir compte non seulement des pathologies connues pour être associées à l'oxyde d'éthylène (différents types de cancer, atteintes oculaires et neurologiques...), mais aussi des désordres génétiques pour les travailleuses et travailleurs, elles et eux-mêmes, et leur descendance. Il est enfin essentiel que le caractère psychologiquement traumatisant de la découverte des dangers encourus puisse faire l'objet de consultations spécialisées dans une démarche de suivi post-traumatique.

Malheureusement l'employeur n'a pas organisé une traçabilité précise de l'exposition de ses salariés à l'oxyde d'éthylène. Les salariés licenciés il y a un an n'ont pas été systématiquement revus par le médecin du travail. Ce dernier auraient dû, selon les règles en vigueur, faire un bilan des expositions et remettre à chaque salarié, en fonction du ou des postes occupés, le document attestant de son exposition à l'oxyde d'éthylène et aux autres nuisances existant dans l'entreprise. Nous encourageons d'ailleurs chacune des personnes concernées à demander copie de leur dossier de médecine du travail.

En conséquences, nous voulons insister sur le fait qu'une reconstitution soigneuse du parcours professionnel de chacun.e des salarié.e.s (et retraités) concernés, avec une description rigoureuse de l'activité réelle de travail aux différents postes de travail occupés, est indispensable. Il peut être fait appel à des équipes spécialisées dans cette démarche, à savoir les Groupements d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle (GIS COP84 et GIS COP93) qui mènent depuis plus de 20 ans pour l'une, 7 ans pour l'autre, des enquêtes systématiques auprès des patients atteints de cancer, avec la coopération étroite d'équipes médicales et pluridisciplinaires permettant une approche rigoureuse de cette reconstitution de parcours et d'histoire d'exposition. Nous pourrions vous transmettre quelques publications de ces équipes si vous le souhaitez et vous mettre en contact avec le GIS COP84, inséré au Centre Hospitalier et à l'université d'Avignon, plus proche d'Annonay que le GIS COP93.

Outre cette reconstitution de parcours, devra également être fait un historique des problèmes de santé personnels et familiaux, pour chaque salarié concerné, Tetra Medical, Via Logistique et les travailleurs extérieurs d'entreprises intervenantes.

Cette démarche de reconstitution doit concerner tous les salariés, afin de ne pas limiter l'accès au suivi à quelques catégories, là où nous savons que l'exposition a été extensive dans l'entreprise et au delà. Car sachant les conditions dans lesquelles se faisaient les phase de désorption de l'oxyde d'éthylène, il est important que tous les

salariés et travailleurs extérieurs concernés puissent bénéficier d'un suivi. Nous pensons en particulier aux salariés de Via Logistique, mais aussi à ceux des entreprises intervenantes, notamment le nettoyage.

Le suivi dans la durée et une attention rétrospective aux malades et décédés des années antérieures devra permettre de recenser, de façon prospective mais aussi rétrospective, les personnes atteintes ou décédées de pathologies liées à l'oxyde d'éthylène et de les soutenir, elles ou leurs ayants droit, dans leur accès aux droits de déclaration et de reconnaissance en maladie professionnelle.

Un dernier point sur lequel nous souhaitons attirer votre attention. Récemment une publication scientifique rend compte d'une étude faite dans l'environnement des établissements de stérilisation aux Etats-Unis. Celle-ci fait apparaître un taux alarmant de cancer chez les riverains, mettant en évidence un risque environnemental important. Nous vous communiquons l'article en annexe avec la traduction. Nous sommes inquiets pour les résidents, mais aussi les usagers et travailleurs de certaines structures collectives proches de l'usine Tetra Medical. Notamment une crèche mais pas seulement. Il est indispensable que toutes ces personnes puissent bénéficier également d'un suivi post-exposition environnementale.

Nous vous remercions pour votre attention.

Pour l'UL-CGT :

Raphaël FOÏS (Secrétaire Général UL CGT) 06 68 53 26 28 ul-cgt.annonay@orange.fr

Guy Rousset (UL CGT) : 06 74 44 65 17 ;

Pour l'association Henri Pézerat :

Annie Thébaud-Mony (Directrice de recherche honoraire INSERM) : asso hp@gmail.com, 06 76 41 83 46

Publication scientifique concernant les risques environnementaux

https://www.ehn.org/ethylene-oxide-2659369650.htmlvgo_ee=ZUfUogIbXpoCvki7F9hCjlkpd8jDmTLAFBlzEsscxOU%3D

Ci-dessous la traduction de l'article :

Les émissions cancérigènes dans un quartier de Pittsburgh entraînent l'organisation d'une réunion avec l'EPA (Environment Protection Administration) .

"American Contract Systems, une entreprise de stérilisation médicale de Zelienople, a émis suffisamment d'oxyde d'éthylène, un produit chimique cancérigène, entre 2014 et 2022, pour que si un million de personnes étaient exposées à ses émissions toute la journée, tous les jours, pendant 70 ans, plus de 100 personnes devraient développer un cancer à cause de cette exposition. **Ce chiffre ne tient pas compte des autres expositions cancérigènes.**

Un risque de cancer supérieur à 100 par million pour un seul produit chimique représente un "risque élevé inacceptable" au sens de la loi fédérale sur la qualité de l'air, un critère qui oblige l'EPA à intervenir. L'agence révisé actuellement la réglementation relative à l'oxyde d'éthylène.

L'oxyde d'éthylène est un gaz dérivé du pétrole ou du gaz naturel. Il est utilisé pour fabriquer des plastiques, des détergents, des adhésifs et des produits pharmaceutiques, et est souvent émis par les installations pétrochimiques et chimiques. La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis exige également l'utilisation d'oxyde d'éthylène pour stériliser certains types d'équipements médicaux. Ce produit chimique est utilisé sur environ 50 % des équipements médicaux américains qui doivent être stérilisés, y compris les produits stérilisés par American Contract Systems pour être utilisés dans les hôpitaux locaux.

Il existe environ 100 usines de stérilisation commerciales dans le pays. **Zelienople est l'une des 23 communautés du pays que l'EPA a identifiées comme présentant un risque de cancer dû à l'exposition à l'oxyde d'éthylène supérieur à 100 cas de cancer par million de personnes en juillet 2022.** Ces communautés comprennent Erie, en Pennsylvanie, où l'EPA a organisé une réunion communautaire en janvier pour discuter du risque de cancer lié aux émissions d'oxyde d'éthylène de Cosmed, une autre installation de stérilisation médicale.

L'EPA a découvert en 2016 que le risque de cancer lié à ce produit chimique est beaucoup plus élevé qu'on ne le pensait, mais elle a tardé à prendre des mesures. Des groupes de défense de l'environnement et de la santé comme Earthjustice ont poursuivi l'EPA pour la contraindre à agir plus rapidement, et un certain nombre de recours collectifs liés à l'oxyde d'éthylène et au cancer ont été déposés dans tout le pays.

"Je suis également frustrée par le temps que cela a pris", a déclaré Madeline Beal, conseillère principale en communication sur les risques à l'EPA, en réponse à une question sur les raisons pour lesquelles la nouvelle réglementation a pris autant de temps. "Bien que nous ayons compris que [l'oxyde d'éthylène] était plus dangereux que ce que nous avons compris en 2016, nous ne savions pas où et quelles installations causaient des risques pour les communautés et nous ne savions pas quelle quantité d'[oxyde d'éthylène] il y avait."

"Malheureusement, il a fallu plus de temps pour faire cette analyse qu'aucun d'entre nous ne l'aurait souhaité", a-t-elle ajouté, "mais nous sommes maintenant à un point où nous pouvons prendre des mesures pour réduire les risques à travers le pays."